

# REGLEMENT DU CONCOURS

## ARTICLE 1 : objet

Concours gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Bresse-sur-tille.

Le concours se déroulera du 14 décembre 2020 au 03 janvier 2021.

## ARTICLE 2 : inscription

Les participants peuvent s'inscrire :

- par mail ([mairie-bresse@netcourrier.com](mailto:mairie-bresse@netcourrier.com))
- en mairie.

## ARTICLE 3 : délai d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 23 novembre 2020 au 10 décembre 2020.

## ARTICLE 4 : critères de sélection

Modalités de prises en compte des décorations et illuminations :

- les décorations doivent être visibles depuis la voie publique et illuminées de 18h30 à 20h30.
- l'originalité.
- l'agencement d'ensemble (harmonie)
- les efforts en matière d'économies d'énergie et de développement durable (ampoules et guirlandes à basse consommation).

## ARTICLE 5 : composition du jury

Le jury sera composé de 4 membres du conseil municipal, de 6 enfants maximum de la commune et de 6 habitants du village maximum.

Le jury passera dans le village durant la période ouverte, de jour comme de nuit afin d'apprécier les décorations.

A noter que les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Les membres du conseil municipal ne peuvent également pas participer au concours.

## ARTICLE 6 : résultats et remise des lots

Les résultats du concours seront communiqués le 03 janvier 2021.

Les conditions de remise des lots seront à revoir en fonction de l'avancée de la crise sanitaire (covid-19).

Des lots seront remis aux 3 premiers de chaque catégories (maison-jardin et balcon-fenêtres).

## ARTICLE 7 : droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son NOM, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour.

## ARTICLE 8 : acceptation du règlement

L'inscription à ce concours, entraîne de la part des participants, l'acceptation, sans réserve de ce présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.